

Bruxelles, le 3 juillet 2026
(OR. en)

10955/26

ECOFIN 879
UEM 298
SOC 421
EMPL 228
ECB
EIB

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Conclusions sur les bilans approfondis de 2026 dans le cadre de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques - Approbation

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur les bilans approfondis de 2026 dans le cadre de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques.

PROJET DE CONCLUSIONS DU CONSEIL SUR LES BILANS APPROFONDIS DE 2026
DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE CONCERNANT LES DESEQUILIBRES
MACROECONOMIQUES

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE:

1. SOULIGNE que, après avoir atteint 1,5 % en 2025, la croissance du PIB de l'UE devrait désormais ralentir, et que l'inflation devrait s'accroître en 2026, dans le sillage du conflit au Moyen-Orient; NOTE que, en 2025, l'économie de l'UE a fait preuve de résilience dans un contexte marqué par le tassement des pressions inflationnistes, ce qui a facilité l'atténuation de certaines vulnérabilités macroéconomiques de longue date, l'évolution de la situation ayant été différente d'un État membre à l'autre; CONVIENT que la poursuite des tensions géopolitiques et commerciales freinent les perspectives de croissance et poussent l'inflation vers le haut, dans un climat d'incertitude élevée persistante, augmentant les risques liés aux déséquilibres;
2. INSISTE sur l'importance que continue de revêtir la mise en œuvre de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques dans la détection, la prévention et la correction des déséquilibres qui ont, ou qui sont susceptibles d'avoir, un effet préjudiciable sur le bon fonctionnement de l'économie d'un État membre ou de l'Union économique et monétaire, ou de l'UE dans son ensemble; MET EN AVANT le rôle crucial qu'une analyse complète joue dans le suivi des déséquilibres existants et dans le recensement des éventuelles vulnérabilités macroéconomiques; ESTIME que les bilans approfondis de 2026 présentent une analyse exhaustive et de grande qualité de la situation dans chaque État membre examiné;

3. CONSTATE que, dans l'ensemble, la Commission a fait usage d'outils d'analyse pertinents, complétés par une analyse qualitative de fond, compte tenu des difficultés spécifiques rencontrées par chaque État membre; SE FÉLICITE du recours à l'analyse prospective et à l'évaluation des politiques pertinentes, tout en tenant compte de la gravité et de l'évolution des déséquilibres; INSISTE sur l'importance que revêtent les indicateurs relatifs à l'encours et aux flux dans l'évaluation, le rôle des mesures prises par les pouvoirs publics et la dimension UE et zone euro de la procédure; MET L'ACCENT sur les interactions potentielles entre les différentes variables macroéconomiques; SOULIGNE que l'évaluation des effets de contagion induits par les politiques économiques nationales et des conséquences découlant des développements internationaux conserve toute sa pertinence; MET EN ÉVIDENCE l'importance qu'il y a à assurer un suivi et une évaluation en temps utile, ainsi que l'égalité de traitement et la transparence, sur la base d'une évaluation fondée sur des éléments probants, y compris en ce qui concerne les données quantitatives, les informations qualitatives et les politiques mises en œuvre, et à faire en sorte que la classification des déséquilibres repose sur des éléments objectifs et est appliquée de manière cohérente dans tous les États membres;
4. RELÈVE que les écarts d'inflation se sont creusés dans l'UE; EST CONSCIENT que l'augmentation des prix de l'énergie en 2026 contribue à une hausse globale de l'inflation et qu'un nouveau creusement des écarts d'inflation ne saurait être exclu; CONSTATE que, dans le même temps, la croissance des coûts unitaires de la main-d'œuvre a ralenti au cours de l'année écoulée, alors qu'elle reste soutenue dans plusieurs États membres; APPELLE L'ATTENTION sur le fait que les divergences persistantes en matière de coûts et de prix sont susceptibles de nuire à la compétitivité dans les différents États membres et de constituer une préoccupation particulière au sein de la zone euro;
5. EST CONSCIENT que les soldes de la balance courante se sont améliorés en 2025, les déficits et les excédents restant importants dans certains États membres; NOTE que, en 2025, les positions extérieures globales nettes négatives se sont globalement améliorées, bien qu'à un rythme plus lent, et les positions positives ont globalement diminué, reflétant également l'existence d'effets de valorisation; ESTIME que la hausse des prix de l'énergie et le ralentissement attendu de la croissance des échanges commerciaux sont susceptibles d'avoir une incidence sur les comptes extérieurs;

6. CONSTATE que la croissance des prix de l'immobilier s'est encore accélérée en 2025; CONVIENT que, dans de nombreux États membres, la demande a été portée par des augmentations du revenu réel des ménages ainsi que des conditions de financement plus favorables, tandis que l'offre restait limitée; PREND ACTE de l'augmentation des risques de surévaluation des prix de l'immobilier dans plusieurs États membres; CONSIDÈRE que la croissance des prix des logements devrait rester dynamique compte tenu de facteurs structurels; Parmi ceux-ci figurent les pénuries persistantes de logements, dans un contexte marqué par la lenteur des progrès accomplis pour remédier aux goulets d'étranglement qui entravent l'offre dans de nombreux États membres, les politiques fiscales et l'inefficacité des marchés locatifs, situation aggravée dans certains cas par la demande d'investissements alternatifs, notamment dans les États membres dont le marché financier est peu développé;
7. RELÈVE que, en 2025, les emprunts des ménages et des sociétés non financières ont repris sous l'effet de l'assouplissement des conditions de financement; SOULIGNE que le durcissement des conditions de financement, intervenu plus récemment, pourrait freiner les emprunts et alourdir la charge du service de la dette, en particulier là où les emprunts à taux variables sont répandus; CONSTATE que si les ratios de dette publique ont continué de diminuer dans certains États membres, ils ont augmenté dans de nombreux autres et dépassé les niveaux de 2019 d'avant la pandémie, et qu'ils devraient encore augmenter en raison de l'accroissement des déficits dans certains États membres; NOTE que l'augmentation de l'endettement, conjuguée à la hausse récente des rendements des obligations d'État, entraîne une augmentation des dépenses en intérêts;
8. MET L'ACCENT sur le fait que le secteur bancaire est resté sain et résilient, avec des ratios de fonds propres élevés et une forte rentabilité des banques; SOULIGNE que les prêts non performants sont restés globalement proches de leurs niveaux historiquement bas, de nouvelles réductions limitées étant intervenues dans les États membres où ils étaient auparavant élevés; CONSTATE que de grandes expositions à la dette souveraine nationale dans certains États membres et des vulnérabilités liées à l'immobilier commercial subsistent dans certains cas;
9. PREND NOTE du fait que la Grèce, les Pays-Bas et la Suède ne présentent plus de déséquilibres dans le cadre de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques; RELÈVE que, en Grèce, les vulnérabilités liées au niveau élevé de la dette publique et de la dette extérieure se sont atténuées, que les prêts non performants des banques ont diminué et qu'un financement favorable réduit les risques pour la viabilité extérieure liés au déficit important de la balance courante; NOTE que, aux Pays-Bas, les vulnérabilités liées à l'endettement des ménages ainsi que l'excédent de la balance courante ont baissé; CONSTATE que, en Suède, les vulnérabilités liées au marché immobilier et au niveau élevé de la dette privée persistent, même si leur gravité s'est atténuée;

10. RELÈVE que l'Italie, la Hongrie et la Slovaquie continuent de présenter des déséquilibres, tout en prenant acte de certaines améliorations dans ces pays, notamment en Italie et en Slovaquie;
 11. PREND NOTE du fait que la Roumanie continue de présenter des déséquilibres excessifs; CONSTATE que les vulnérabilités liées au déficit budgétaire et au déficit de la balance courante ont diminué, mais restent importantes, tandis que la compétitivité des coûts continue de se dégrader, quoique dans une moindre mesure qu'auparavant;
 12. DEMANDE la pleine application de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques, parallèlement au cadre de gouvernance économique réformé, intégré dans le Semestre européen, y compris l'activation de la procédure concernant les déséquilibres excessifs, le cas échéant; SOULIGNE l'importance que revêt l'adoption rapide par les pouvoirs publics de mesures s'inscrivant dans la durée pour remédier aux déséquilibres macroéconomiques, en particulier celles prévues dans les plans budgétaires et structurels à moyen terme et dans les recommandations par pays formulées dans le cadre du Semestre européen.
-